

## BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

	culture	problématique	niveau de risque	présence d'auxiliaires
<b>HORTICULTURE</b>	chrysan- thème	thrips	à surveiller	
		pucerons		coccinelles, chrysopes
		acariens		
		punaises		
		chenilles		
		rouille	à surveiller	
		virose		
		cicadelles		
	cyclamen	pucerons		
		thrips	à surveiller	
		acariens		
		chenilles	piégeage Duponchelia	
		sciarides		
		cicadelles		
		tarsonèmes		
		botrytis		
		fusariose	à surveiller	
		bactériose		
	poinsettia	aleurodes	à surveiller	
		acariens		
		botrytis		
		fusariose		
		rhizoctonia		
		cochenilles		
	aromatiques	cicadelles		

	Pas de pression, surveillance de mise	→ risque quasi nul
	Quelques foyers localisés	→ risque faible
	Populations en extension	→risque moyen
	Forte pression	→ risque fort

### Vigilance sur le scarabée japonais, *Popillia japonica*

En juin 2024 : détection d'une petite population isolée de scarabées japonais dans un piège situé à la frontière entre les cantons de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville.

<b>PEPINIERE</b>	lavandes	dépérissement		
		cicadelles		
		botrytis		
	Jeune plant - semis	pythium		
	arbustes en croissance	oidium		
		psylles	sur elaeagnus	
		chenilles		
		acariens		
	puccerons		momies, chrysopes	

<b>PAYSAGE</b>	marronnier	mineuse		
		black-rot		
	rosiers	tâches noires		
	platane, chêne, érable	oidium		
		anthracnose		
	platane	tigre		
		pyrale	peu de vol	
	buis	cylindrocladium		
	pin	processionnaire	pas de vol	
	chêne	processionnaire	attention risque d'urtication: nidification	
forêt	hanneton	adultes observés		

2 pictogrammes pour retrouver d'un coup d'œil :



Les solutions de biocontrôle



Les résistances d'un bioagresseur sur une culture, vis-à-vis d'une matière active.

**Météo et risques :**

T°C	5	10	15	20	25	30	35	40	Risque
Pucerons									++
Acariens									+
Thrips									++

Gamme des températures des prochains jours



## HORTICULTURE

### Chrysanthèmes :

#### Thrips :

Des symptômes (crispations) sont observées sur les chrysanthèmes en croissance.



*Crispations induites par la présence de thrips (photo AE FC)*



La PBI (lâchers réguliers d'acariens prédateurs) doit débuter dès que possible, pour contenir la pression thrips, au risque d'avoir des ravageurs durant toute la saison !

#### Pucerons :

Les premiers foyers sont observés. Assez limités et souvent en présence d'auxiliaires, le risque reste faible, mais à surveiller (pour suivre l'évolution).



*Pucerons sur chrysanthèmes (photos AE FC et Producteur)*

**Chenilles :**

Des chenilles phytophages sont observées, induisant quelques dégâts.

Les forts écarts de température sont souvent propices aux vols de papillons et donc aux pontes... et donc aux chenilles.



*Diverses chenilles sur chrysanthèmes (photo Producteur)*

**B**

Un produit à base de Bt (*Bacillus thuringiensis*) peut être appliqué pour limiter les premiers foyers.

**Rouille blanche :**

Rappel du précédent BSV.

Les conditions climatiques actuelles (humides et « chaudes ») peuvent être favorables au développement de la rouille blanche des chrysanthèmes.

Même si la génétique des variétés actuelles est tolérante à cette maladie, il n'est pas impossible d'en observer !

**B**

Un produit SDN (Stimulateur de Défenses Naturelles) peut être appliqué en préventif, pour renforcer la plante vis-à-vis de cette maladie.



Pour rappel, la rouille blanche du chrysanthème est un organisme **classé ORNQ** (Organisme Réglementé Non de Quarantaine). En cas de suspicion, il n'est pas nécessaire d'informer les autorités compétentes (FREDON-SRAL), mais il est interdit de vendre un végétal qui en est infecté ! Vous devez donc maîtriser la maladie.

**Punaises Lygus sp. :**

Les premiers adultes de la punaise phytophage *Lygus sp.* sont observés. Les premiers dégâts ne devraient pas tarder. Pour rappel, les femelles pondent dans les boutons floraux, ce qui le fait avorter. La punaise est d'autant plus préjudiciable sur les chrysanthèmes grosses fleurs !



Adulte de *Lygus sp.* sur chrysanthème (photo Producteur)

**Cyclamens :**

Culture de cyclamens (photo AE FC)

**Duponchelia fovealis :**

Avec l'arrivée des cyclamens, il est temps (si cela n'est pas déjà fait) de relancer les pièges contre *Duponchelia fovealis*. Le piégeage permet d'apprécier la pression des adultes, et donc logiquement celle des larves/chenilles.

Surveillez les plants et surtout la surface du substrat : la présence de toile peut-être signe de présence de la chenille. Au début la chenille est toute petite, mais grossit au fur et à mesure qu'elle grignote les racines et même le tubercule. Les dégâts peuvent être importants, si les chenilles ne sont pas stoppées.



Une application de nématodes entomopathogènes ou de produit à base de Bt (*Bacillus thuringiensis*) peut être envisagé, dès les premières larves détectées.

Ne pas confondre :

La présence de toiles à la surface du substrat peut indiquer la présence de chenille de *Duponchelia fovealis* ... mais pas que !



Sur la photo on voit des toiles, mais en observant de plus près, on remarque une larve longiligne, bien segmentée quasi transparente.

Ce n'est pas la chenille de *Duponchelia*, mais une *Orfelia*, petite larve qu'on voit émerger depuis plusieurs années, qui n'est pas préjudiciable, si ce n'est que l'aspect esthétique.

Fusariose :

Des cas de fusarioses sont observés hors région : soyez vigilants !

Pour rappel, les symptômes sont :

- Jaunissement du feuillage (du bas vers le haut)
- Flétrissement général
- Présence de stries brunes/noires dans le tubercule

+ d'infos [ICI](#)

Poinsettia :

Les poinsettias sont repiqués tranquillement.



Culture de poinsettia (photo AE FC)

Surveillez bien l'arrivée des plants, pour repérer les premiers aleurodes.



Dès le repiquage, positionnez la PBI (lâcher d'acariens prédateurs et/ou parasitoïdes) pour éviter que la pression n'explose.

Des plantes pièges peuvent d'ores et déjà être mises en place !

⇒ [Voir l'article technique](#)

## Aromatiques :

### Cicadelles :

Malgré des températures fraîches, des cicadelles sont observées, provoquant des piqûres qui déprécient énormément les plantes.

Les panneaux englués rouges permettent de quantifier les populations, un piégeage de masse peut-être également un bon moyen de lutte contre les adulte



*Cicadelles adultes piégées sur panneaux rouges et larves de cicadelles observées (photo AE B)*

Zoom sur les auxiliaires naturels vus dans les cultures :



*Larve de Scymnus, coccinelle adulte et larve de chrysope (photo AE FC et Producteur)*



## PEPINIERE

### Lavandes :

#### Cicadelles :

Comme sur les aromatiques, les cicadelles adorent la lavande. Les dégâts sont similaires : piqûres décolorées.

!! certaines cicadelles sont vectrices de virus et phytoplasmes !

#### Botrytis :

Les premiers symptômes de botrytis sur apex sont observés, dus aux conditions climatiques. Surveiller principalement les variétés sensibles.

### Jeunes plants et semis :

#### Pythium :

On observe cette année, des dégâts très importants sur jeunes plants et semis dû au Pythium. Les conditions actuelles (humidité excessive du sol, présence d'eau) favorisent le développement de celui-ci. Cet oomycète affecte les racines et cause un développement ralenti des plantules puis un dépérissement complet.

Le Pythium est capable de survivre dans le sol ou le substrat, et de se déclarer que lorsque la plante est affaiblie.



L'utilisation de concentré de mycélium et de spores de *Clonostachys rosea* en préventif montre une certaine efficacité.

### Arbustes en croissance :

#### Oïdium :

Les conditions climatiques actuelles sont favorables aux maladies cryptogamiques, comme l'oïdium, qui est observé sur de nombreuses espèces de pépinière.

*Oïdium observé sur cassissier (photo AE B)*





**Psylles** :

D'importants foyers sont observés sur *Elaeagnus*, provoquant d'importants dégâts : retard de croissance, crispation du feuillage, développement de fumagine et présence inesthétique des larves (qui sécrètent des soies blanches).



*Larve de chrysope qui s'attaque à une larve de psylle (photo ASTREDHOR AuRA)*

**Chenilles** :

Comme évoqué précédemment, les alternances de températures sont propices aux papillons. Les arbres et arbustes n'échappent pas aux attaques de chenilles phytophages.



*Dégâts de chenilles sur Lythrum (photo AE B)*

**Acariens :**

Des foyers d'acariens tétranyques sont observés Exhorcorda.



Des lâchers d'acariens prédateurs sont encore réalisables, à condition de ne pas atteindre le stade toile !



*Acariens tétranyques observés sur face inférieure des feuilles et dégâts observés sur face supérieure (photo AE B)*

**Pucerons :**

Des pucerons sont observés sur divers arbustes en croissance, parfois à forte pression.

Des momies d'*Aphidius* et des larves de chrysopes sont retrouvées naturellement dans les parcelles.



Foyers de pucerons observés sur Viburnum et sur Chaenomeles (photo AE B)

## Ressources

Découvrez notre série de 4 mini-vidéos sur l'épidémiosurveillance, les ONR, la réglementation et bien plus ...



[Épisode 1 : l'épidémiosurveillance](#)

[Épisode 2 : les organismes](#)

[Épisode 3 : la réglementation](#)

[Épisode 4 : zoom sur le scarabée japonais](#)



## PAYSAGE

Pin :

### S Processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*)

**Observations** : Seul le piège de surveillance dans le secteur de Dole (39) montre les premières captures. Le reste du réseau n'a pas signalé le début du vol.

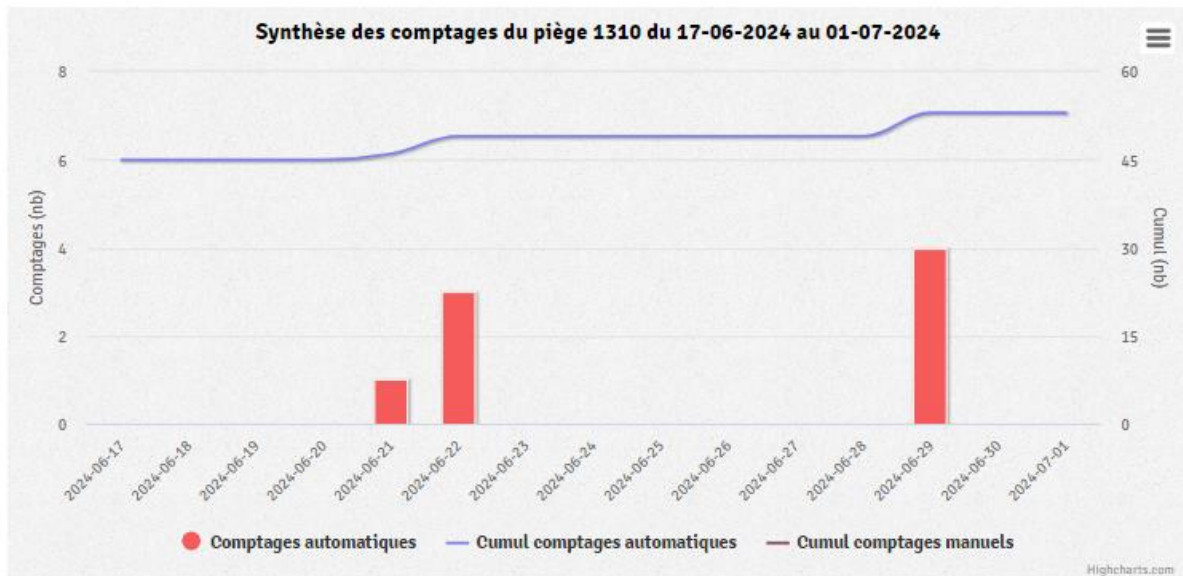


Figure 1 : Relevé automatique du piège connecté cap-trap dans la commune d'Archelange (39) (Source : FREDON BFC).

**Analyse du risque** : Habituellement, les vols sont en cours. Cette année, la **longue période pluvieuse limite les populations de processionnaire du pin**. Les sols gorgés d'eau impactent la viabilité des cocons. Les pluies gênent le vol des papillons.

C'est à cette étape du cycle de l'insecte que les **adultes se reproduisent** (une génération par an) et qu'ensuite les femelles pondent leurs œufs. Les œufs sont pondus sur les aiguilles en forme de manchons de 4 à 5 cm. Chaque manchon contient entre 150 et 300 œufs. Les chenilles éclosent 30 à 45 jours après la ponte. La capture des adultes a une grande importance pour limiter la présence de la génération suivante.



Figure 2 : Oöplagues en manchon autour d'aiguilles de pin, à détruire si possible (Source : [www.insectes-net.fr](http://www.insectes-net.fr)).



**Méthodes de lutte :** Afin de lutter contre les papillons, les pièges à phéromone doivent être dans les arbres. Laisser les actifs et en place durant toute la saison de vol (tant que des papillons sont capturés, au moins jusqu'en septembre).

**Préconisations :** Favoriser l'installation de populations d'oiseaux et de chauve-souris. Les différentes espèces de mésange, les huppés, les coucous et les différentes espèces de chauve-souris représentent un vaste cortège de prédateurs des deux espèces de chenilles processionnaires sur l'ensemble des stades biologiques.

Les chauves-souris sont reconnues prédateurs de ces papillons de nuit. Lors du stade de nymphose dans le sol, les huppés fasciés sont de redoutables prédateurs de la processionnaire du pin.



Figure 3 : Cycle biologique de la processionnaire du pin (Source : Site internet de FREDON Occitanie

<https://www.fredonoccitanie.com/surveillance/foret/la-processionnaire-du-pin>).



Figure 4 : Huppe fascié redoutable prédatrice de la processionnaire du pin à Beaune le 03/07/2024 (

Source : FREDON BFC).

**Chêne :****S** Processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea*)

**Observations :** Aucune remonté d'observation.

**Analyse du risque :** Attention, durant l'été, **les chenilles processionnaires du chêne se rassemblent en grand nombre sur les troncs et les branches principales des chênes afin de former leurs nids** et d'effectuer leurs nymphoses. Les travailleurs dans les forêts et dans les parcs et jardins ainsi que les riverains et les usagers de ces lieux peuvent être en contact avec les chenilles et leurs poils urticants. La période la plus à risque est juin à juillet voire août, une fois que les nymphoses sont terminées. **Grand risque d'urtication** dans l'aire de répartition de cette espèce.



**Figure 5 : Recommandations de santé de l'ARS**

(Source : [Chenilles processionnaires | Collectivités territoriales | Agence régionale de santé Grand Est \(sante.fr\)](#)).

**B**

**Méthodes de lutte :** **Décrochage des nids par grattage ou aspiration** encore possible ou application par un professionnel de Bacille de Thuringe (attention à bien porter un EPI adapté).

En juillet, **installer les pièges à phéromones** pour lutter contre les processionnaires au stade papillon et limiter au maximum les vols de reproductions qui ont lieu de juillet à septembre. Les pièges à phéromones ont une action sur les papillons mâles.

## 2. LES RISQUES SANITAIRES ET LES BONNS GESTES À AVOIR

Le caractère urticant des chenilles commence dès le troisième stade larvaire. Ces soies urticantes sont aussi très présentes dans les nids de nymphose, même après plusieurs années, c'est pourquoi il est dangereux de manipuler des nids même vides. Ainsi, la destruction des nids de processionnaire du chêne nécessite un **équipement individuel de protection (EPI)** pour le manipulateur afin de le protéger des risques d'urtication (masque, gants, lunettes, combinaison...).

### LES BONNES PRATIQUES POUR ÉLIMINER LES NIDS DE NYMPHOSE

Avant toute manipulation, bien se protéger tout le corps en s'équipant d'une combinaison, d'un masque et de gants.

- ✓ préférer une intervention le matin par temps humide
- ✓ pulvériser abondamment une solution d'eau savonneuse sur le nid de nymphose (voir photo ci-contre)
- ✓ retirer le nid humide et le placer dans un sac plastique étanche et bien fermé

### LES BONNES PRATIQUES POUR ÉVITER LES URTICATIONS

En cas de pullulations dans les secteurs forestiers :

- ✓ s'équiper de manches longues, d'un pantalon et de chaussures montantes
- ✓ éviter de rentrer dans les massifs forestiers par fortes chaleurs et vents soutenus



Figure 6 : Un guide pour mieux connaître la processionnaire du chêne et s'en protéger | INRAE  
(Source : <https://www.inrae.fr/actualites/guide-mieux-connaître-processionnaire-du-chêne-sen-proteger>)



Figure 7 : Nid collectif de la chenille processionnaire du chêne sur le tronc (parfois à la base de charpentières ou sur les grosses branches)

(Source : FREDON Centre val de Loire)

**Buis :****Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*)**

**Observations** : Malgré les fortes attaques de chenilles de début d'année, **très peu de vols** ont été observés actuellement.

**Analyse du risque** : La faible présence du papillon est certainement due aux conditions météorologiques de ce printemps (nombreuses précipitations). Certains buis, fortement attaqués sont bien repartis.

**Méthodes de lutte** : La pression est actuellement faible mais maintenir le piégeage durant l'ensemble de la période de vols potentielle (jusqu'à mi-octobre) pour lutter contre les papillons. Surveiller le feuillage des buis afin de ne pas se faire dépasser par une attaque de chenilles (traitement Bt si nécessaire).



**Figure 8** : Bonne régénération de buis attaqués en début de printemps à Hugier (même pour des exemplaires sévèrement endommagés)

(Source : Photos prises par M. Jean-Yves Normand).

**Cylindrocladiose (*Cylindrocladium buxicola*)**

**Observations** : Les tout premiers symptômes de cylindrocladiose ont été observés sur quelques buis à Beaune (21).

**Analyse du risque** : Le champignon se développant dans les zones humides du feuillage lorsque les températures sont comprises entre 20 et 25°C, **la météo de ce printemps est très favorable à la maladie.**

**Méthodes de lutte** : Pour éviter la propagation du champignon, **désinfecter les outils de tailles** avec de l'alcool à 70° ou de la javel, **ramasser tous les débris végétaux** pour diminuer la présence de l'inoculum et la production de spores et préférer un arrosage localisé (arrosage goutte-à-goutte ou si arrosage par aspersion arroser le matin pour que les feuilles sèchent plus vite). Pour les nouvelles plantations, il est fortement recommandé de sélectionner des variétés résistantes.

Le froid hivernal arrête naturellement la progression de la maladie.



## Platane, chêne et érable :

### Oïdium

**Observation** : Oïdium observé sur chênes à Baume les Dames (25), Beaune (21) et Chéu (89). Sur platanes à Beaune (21), Verdun-sur-le-Doubs (71) et Voray sur Ognon (70). Sur érables à Arbois (39) et Beaune (21).

**Analyse du risque** : L'oïdium est un champignon qui provoque un feutrage blanc qui s'étend sur l'ensemble de la feuille. Les feuilles fortement attaquées ont tendance à se recroqueviller et tomber prématurément. Les fortes chaleurs et l'humidité apportées par les conditions orageuses sont favorables à son développement. Les contaminations répétées peuvent affaiblir les arbres et les rendre plus sensibles aux autres ravageurs et pathogènes.



**Méthodes de lutte** : Les traitements les plus efficaces contre l'oïdium sont les traitements fongicides à base de soufre. En milieu paysagers et urbains de tels traitements sont très rarement justifiés. Une taille d'aération et des rameaux chancreux peut limiter la maladie (désinfecter les outils de tailles).

## Marronnier :

### Mineuse du marronnier (*Cameraria ohridella*)

**Observation** : Vol en cours et observations de mines en expansion à Beaune (21), Verdun-sur-le-Doubs (71 et à Baume les Dames (25).

**Analyse du risque** : Mines visibles sur les feuilles. Bien que les dégâts soient inesthétiques ce ravageur n'est pas problématique pour la survie des arbres adultes. Les années de fortes attaques réduisent la vitalité des arbres.



**Méthodes de lutte** : Maintenir les pièges à phéromones jusqu'en octobre.

### Taches foliaires du marronnier - Black Rot (*Guignardia aesculi*)

**Observation** : Contamination à Verdun-sur-le-Doubs (71), Baume les Dames (25), Voray sur Ognon (70).



Figure 9 : Black Rot, sur variété rouge moins sensible à la mouche mineuse, Voray sur l'Ognon le 02/07/2027

(Source FREDOPN BFC).

**Analyse du risque** : La météo actuelle favorise l'ensemble des maladies cryptogamiques.

**Quelques préconisations** : Les traitements sur les grands arbres sont difficilement applicables et injustifiés le plus souvent. Le ramassage des feuilles mortes à l'automne pour les éliminer par brûlage ou compostage est la meilleure méthode pour éliminer l'inoculum du champignon s'y trouvant. De plus, cette pratique a également un effet bénéfique dans la lutte contre la mineuse du marronnier (élimination des chrysalides présentes dans les feuilles). Une **taille régulière des arbres permet de favoriser la circulation de l'air** et sécher plus facilement les feuilles, les rendant de fait moins sensible à la maladie.

### **Autres observations à signaler** :

Hannetons en pépinière forestière. Anthracnose sur platanes dans toute la région.



Figure 10 : Hannetons horticoles à Chéu (Source FREDON BFC).

## S Ambroisie (*Ambrosia artemisifolia*) :

**Observations** : Les 86 premières observations sont relayées sur la plateforme de signalement. Stade 1-6 feuilles.

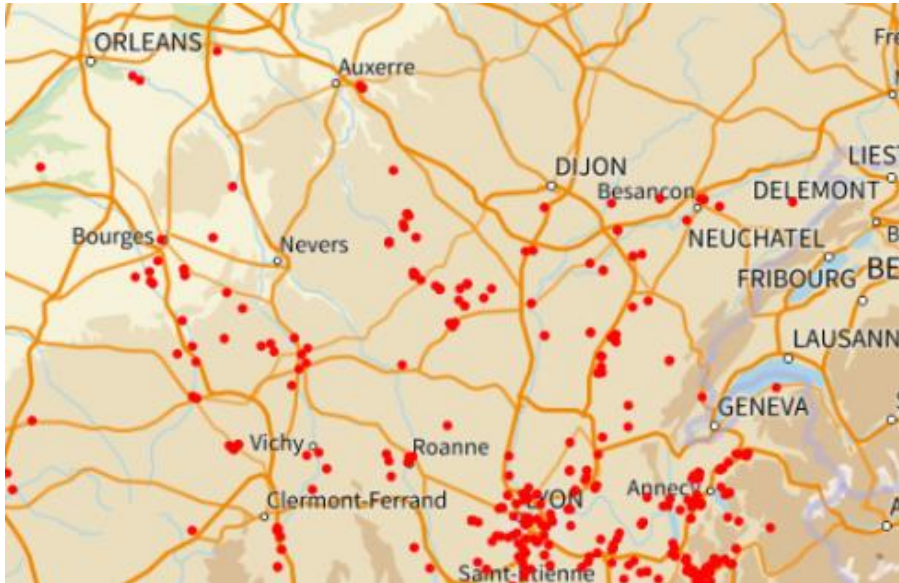


Figure 11 : [signalement-ambrosie.atlasante.fr/dashboard](https://signalement-ambrosie.atlasante.fr/dashboard) ; 01/07/2024

**Analyse du risque** : L'année fraîche n'a pas été favorable aux premières levées. Dans bien des cas, la plante est moins dense que les années précédentes (mais l'espèce est présente sous forme de semences dans les sols, attention à la dissémination, nettoyer les engins en cas de risque). Les températures fraîches ont favorisé la pousse des autres plantes fermant ainsi le milieu à la lumière du soleil. Les ambrosies lèvent sur sol nu autours de 20-24°C.

**Méthodes de lutte** : **C'est le moment pour arracher (avec des gants). Positionnez la fauche au stade bouton floral** (fin juillet en général), cela limite le nombre d'intervention, à **renouveler 3-4 semaines après**. **Vérifiez toujours plusieurs fois par an** sa présence pour contrer les levées échelonnées. Évitez de travailler la plante en pleine floraison (mi-août) sans EPI (vêtements de rechange et masque FFP2). Le pollen est allergisant.

**Chaque citoyen est invité à faire des signalements**. Le but étant de solliciter l'ayant-droit pour une destruction avant floraison et de garder en mémoire le lieu du stock semencier (site à contrôler chaque année et pour éviter les disséminations par le transport de terre notamment, les travaux et le passage d'engins sur le site). Demandez à votre mairie en présence de doute.

Pour rappel, la plante est de **destruction obligatoire PAR TOUS ET PARTOUT** par la loi pour garantir la santé publique.



Figure 12 : *Plants d'ambrosie* (Source : commune de Bréry (39))

## Pourridiés racinaires et pourritures racinaires :

Le temps pluvieux depuis cet automne a gorgé d'eau les sols.

Certains végétaux sur sols hydromorphes sont en conditions d'asphyxie racinaires : croissance réduite, microphyllie, chlorose, chute de feuilles, descente de cime.

Ces conditions sont propices aux champignons racinaires : les pourridiés (*Armillaria* sp) et pourritures des racines (*Phytophthora* sp). Les chutes d'arbres sont de ce fait plus fréquentes.

Une observation précoce et régulière peut permettre de réduire les dangers et une taille adaptée peut maintenir l'arbre en sécurité jusqu'à un certain stade.

Les agents saprophytiques pouvant devenir pathogènes de multiples végétaux peuvent être attaqués et mènent très fréquemment à la mort de l'arbre.

Ils se transmettent principalement par le vent et de proche en proche par le biais de gouttes d'eau infectées (*Phytophthora* sp.), ou par colonisation par rhizomorphe (Armillaire).



Figure 13 : Pourridié au collet d'un platane, l'écorce meurt et se décolle et laisse apparaître du mycélium, *Armillaria* sp. à Besançon le 10/06/2024 (Source FREDON BFC).



Figure 14 : Mycélium d' *Armillaria mellea* (Source : [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)).



Figure 15 : Carpophores d'armillaire au pied d'un marronnier, l'arbre est condamné  
(Source : [www.gerbeaud.com](http://www.gerbeaud.com)).



Figure 16 : Chlorose du Liquidambar sur sol gorgé d'eau, Chatillon le Duc, 02/07/2027  
(Source : FREDON BFC).

**Photophyodermatose :**

Le précédent numéro de ce BSV (numéro 6) avait exposé le risque de brûlure à la suite d'un contact avec la Berce du Caucase (espèce invasive).

La photophyodermatose est une réaction cutanée anormale ou exagérée lors de l'exposition au rayonnement solaire, après contact avec une plante.

Elle est due le plus souvent à la présence de furocoumarines (bergaptènes, psoralènes, xanthotoxines) dans la plante.

Depuis cette information, nous avons recensé quelques fortes suspicions que nous cherchons à vérifier. D'autres cas de brûlure ont été signalés et causés par le panais brûlant.

Extrait de polleniz.fr

« Le panais brûlant (*Pastinaca sativa* L. subsp. *urens*) ou panais sauvage urticant, est une plante relativement fréquente et qui, comme son nom l'indique, peut provoquer des urtications. Et de manière plus globale, des réactions cutanées de type rougeurs, brûlures, cloques, ...

**COMMENT RECONNAÎT-ON LE PANAIS BRÛLANT ?**

Le panais brûlant est une plante bisannuelle de la famille des Apiacées, très proche du panais cultivé (comestible) et des panais sauvages. Elle est reconnaissable par ses feuilles poilues (face inférieure), grandes et composées de 3 à 7 paires de folioles découpées jusqu'à la nervure principale. Leur contour est denté. Son port est érigé, de 0,50 à 1 mètre de haut. Le panais brûlant fleurit sous forme d'inflorescences en ombelles de petites fleurs jaunes, portées par des tiges creuses et sillonnées. La floraison se déroule en juillet-août. Sa racine principale pivotante est peu développée, coriace et ligneuse. De plus, on peut aussi la reconnaître à la forte odeur caractéristique qu'elle dégage lorsqu'on la froisse.

Panais brûlant

**OÙ LE TROUVER ?**

*Pastinaca sativa*, dont il existe de nombreuses formes (différentes variétés et sous-espèces), est spontanée dans toute l'Europe. C'est une plante de plaine, elle préfère les sols calcaires et on la rencontrera facilement sur les bords de route et chemins ou en lisières de champs et jardins. Mais elle peut aussi pousser en montagne jusqu'à 1'600 m d'altitude.

**QUELS SONT LES RISQUES SI ON RENCONTRE DU PANAIS BRÛLANT ?**

Autrefois fréquente dans nos campagnes, les anciens apprenaient à l'éviter. En effet, la sève des panais en général, et plus particulièrement celui-ci, contient des substances qui ont la propriété de provoquer des réactions cutanées, aggravées sous l'action des rayons solaires par photosensibilisation : les furanocoumarines. Ce sont d'ailleurs des symptômes déjà décrits à propos de la Berce du Caucase.

**QUE PEUT-ON FAIRE ?**

Il est conseillé d'arracher les plantes avant la fructification. Pour cela, se protéger avec des EPI (équipements de protection individuels) afin de ne pas recevoir de sève sur la peau ou les yeux. Sinon, le balisage d'un foyer identifié permettra de ne pas s'en approcher. Enfin, la prévention est aussi un moyen pour s'en prémunir, notamment auprès des jeunes générations. Tout en avançant que certes, la nature est belle et constituée de diverses espèces à préserver mais que les plantes ne sont pas toujours sans danger pour notre santé. Il faut apprendre à les connaître et parfois à s'en méfier.

**QUELS SONT LES RISQUES DE CONFUSIONS ?**

La distinction sera très difficile entre le panais brûlant et les autres panais sauvages, mais également celui appelé panais cultivé *Pastinaca sativa* L. subsp. *sativa* utilisé dans nos potagers et consommé.

D'autres confusions sont possibles avec certaines Apiacées comme les angéliques (*Angelica* spp.), la carotte sauvage ou la berce commune. Mais leurs fleurs sont blanches, crèmes, voire rosées ; mais jamais jaunes. »



Figure 17 : Feuille et fleur de *Pastinaca sativa* L. subsp. *Urens* (Source [gobotany.nativeplanttrust.org](http://gobotany.nativeplanttrust.org))

**Signaler >>**

Signaler la présence de la plante (photo géolocalisée) à : [signalement@fredonbfc.fr](mailto:signalement@fredonbfc.fr)

## Point de vigilance sur les organismes nuisibles réglementés :

### Qu'est-ce qu'un organisme nuisible réglementé (ONR) ?

Un nouveau règlement européen relatif à la santé des végétaux (règlement 2016/2031) est entré en application le 14 décembre 2019. Il prévoit que les listes d'organismes nuisibles soient fixées par la Commission Européenne. Ce règlement introduit une nouvelle classification des organismes nuisibles aux végétaux, ce qui permet une meilleure priorisation des actions et des mesures à prendre contre ces organismes nuisibles.

**Les deux catégories principales d'organismes réglementés sont les Organismes de Quarantaine (OQ) et les Organismes Réglementés Non de Quarantaine (ORNQ).**

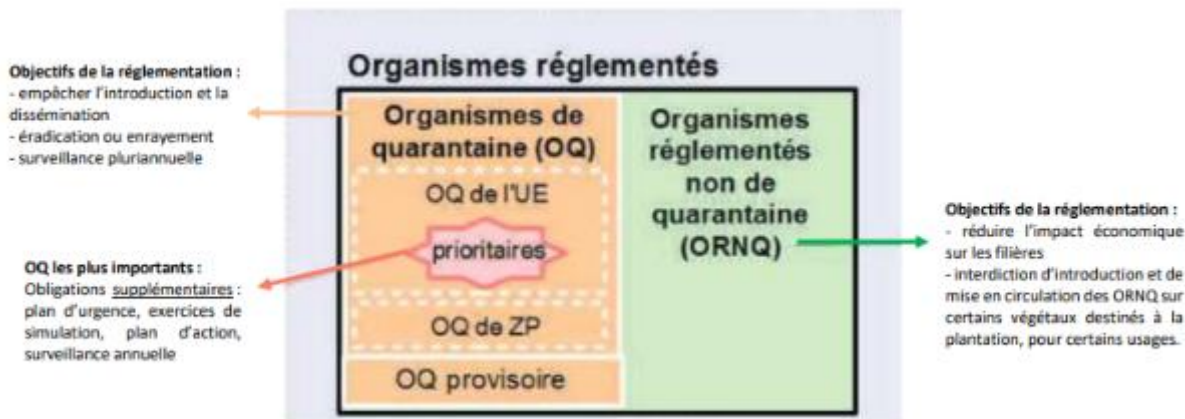


Figure 18 : Schéma illustrant la classification des organismes réglementés (Source : Guide de l'inspection phytosanitaire, FRE-DON BFC)

### Organismes de quarantaine (OQ)

Un organisme nuisible peut être classé Organisme de Quarantaine (OQ) pour l'ensemble du territoire de l'UE (OQ-UE) ou bien pour une zone particulière appelée zone protégée (OQ-ZP). **La catégorie des OQ correspond à des organismes nuisibles qui sont soit absents du territoire ou de la zone concernée, soit présents mais non largement disséminés. En revanche, ils sont susceptibles d'entrer, de s'établir ou de se disséminer sur ce territoire et d'y avoir une incidence économique, environnementale ou sociale inacceptable.** Par conséquent, des mesures très strictes doivent être prises pour empêcher leur entrée ou leur dissémination sur lesdits territoires.

**Certains OQ sont considérés comme prioritaires (on parle alors d'OQP) : il s'agit des OQ dont l'incidence économique, environnementale ou sociale potentielle est la plus grave pour le territoire de l'UE. Ils constituent une priorité absolue pour les États membres de l'UE.** Le règlement délégué (UE) 2019/1702 du 1er août 2019 fixe une vingtaine d'OQP. Parmi ceux-ci figurent par exemple : *Xylella fastidiosa*, le scarabée japonais *Popillia japonica*, les deux capricornes asiatiques *Anoplophora glabripennis* et *Anoplophora chinensis*.

### Organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ)

Un organisme nuisible est classé ORNQ s'il répond aux conditions suivantes :

- il est présent sur le territoire de l'UE ;
- il se transmet principalement par des végétaux spécifiques destinés à la plantation ;
- sa présence sur les végétaux destinés à la plantation a une incidence économique inacceptable sur l'usage prévu de ces végétaux destinés à la plantation.



La réglementation vise à ce que leur introduction ou leur circulation sur le territoire de l'UE soit interdite sur les végétaux susceptibles de les véhiculer. Pour certains ORNQ, des mesures peuvent être fixées afin de maintenir leur présence en-deçà de seuils d'acceptabilité fixés pour les végétaux destinés à la plantation concernés.

En tant que professionnels et passionnés du végétal vous êtes un maillon essentiel de la surveillance des organismes nuisibles réglementés. Les serres horticolas, les pépinières, les jardins, les espaces verts et les infrastructures diverses sont des lieux de très grande diversité végétale (espèces et origines) et de très grand brassage (circulation de marchandises et de personnes). **Ces lieux sont de fait à grands risques d'introduction d'ONR et donc stratégiques pour leurs surveillances et pour la protection de l'ensemble des filières agricoles.**

Ci-dessous, les principaux ONR pouvant potentiellement être retrouvés sur les végétaux cultivés en milieux paysagers, en pépinières et en horticulture. A la suite de l'ONR, son nom vernaculaire est indiqué entre parenthèse et les végétaux sensibles sont indiqués à la suite d'une flèche. Attention, les listes de végétaux sensibles pour chaque ONR ne sont pas exhaustives. Ces organismes n'étant pas présents sur le territoire de l'Union Européenne ou présents de manière sporadique, rien n'exclut leurs présences potentielles sur d'autres végétaux une fois introduits. De plus, pour chaque ONR, un lien en direction de fiches de reconnaissance spécifiques est indiqué. Ces fiches de reconnaissances sont celles présentes sur la Plateforme d'Epidémiologie en Santé Végétale. Un lien vers des photos concernant l'organisme en question est également indiqué. Les photos sont celles présentes sur le site internet de l'EPPO (Organisation Européenne et Méditerranéenne pour la Protection des Plantes).

**Pour rappel, dans l'intérêt général, la suspicion de présence des organismes de quarantaine est soumise à déclaration obligatoire aux autorités compétentes (DRAAF-SRAL) et la lutte est obligatoire.**

Pour contacter le Pôle Santé des végétaux, dans le cadre du passeport phytosanitaire et de la surveillance des organismes réglementés et émergents en Bourgogne Franche-Comté : téléphone : 03.39.59.40.95, mail : sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

***Agilus anxius*** (agrile du bouleau) à *Betula spp.*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_AGR\\_LAX\\_Agrilus\\_anxius.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_AGR_LAX_Agrilus_anxius.pdf)

<https://gd.epppo.int/taxon/AGRLAX/photos>

***Agilus planipennis*** (agrile asiatique du frêne) à *Fraxinus spp.*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_AGR\\_LPL\\_Agrilus\\_planipennis.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_AGR_LPL_Agrilus_planipennis.pdf)

<https://gd.epppo.int/taxon/AGRLPL/photos>

***Aleurocanthus spiniferus*** (aleurode épineux du citronnier) à *Citrus*, *Ficus carica*, *Malus domestica*, *Prunus armeniaca*, *Prunus cerasus*, *Prunus domestica*, *Prunus persica*, *Prunus persica var. nucipersica*, *Pyrus communis*, *Vitis vinifera*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_ALECSN\\_Aleurocanthus\\_spiniferus.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_ALECSN_Aleurocanthus_spiniferus.pdf)

<https://gd.epppo.int/taxon/ALECSN/photos>

***Anoplophora chinensis*** (capricorne asiatique des agrumes) à *Acer spp.*, *Aesculus spp.*, *Alnus spp.*, *Betula spp.*, *Carpinus spp.*, *Citrus spp.*, *Cotoneaster spp.*, *Corylus avellana*, *Fagus spp.*, *Lagerstroemia spp.*, *Malus domestica*, *Platanus spp.*, *Populus spp.*, *Prunus domestica*, *Pyrus communis*, *Ulmus spp.*, *Castanea spp.*, *Juglans spp.*, *Morus spp.*, *Vaccinium spp.*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_ANOLCN\\_Anoplophora\\_chinensis.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_ANOLCN_Anoplophora_chinensis.pdf)

<https://gd.epppo.int/taxon/ANOLCN/photos>

***Anoplophora glabripennis*** (capricorne asiatique) à *Acer spp.*, *Aesculus hippocastanum*, *Betula spp.*, *Elaeagnus spp.*, *Platanus spp.*, *Populus spp.*, *Salix spp.*, *Tilia spp.*, *Ulmus spp.*, *Albizia julibrissin*, *Alnus spp.*, *Corylus colurna*, *Elaeagnus angustifolia*, *Fagus spp.*, *Fraxinus spp.*, *Koeleria paniculata*, *Malus domestica*, *Morus alba*, *Prunus serrulata*, *Pyrus*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_ANOLGL\\_Anoplophora\\_glabripennis.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_ANOLGL_Anoplophora_glabripennis.pdf)

<https://gd.epppo.int/taxon/ANOLGL/photos>

***Aromia bungii*** (longicorne à col rouge) à *Prunus armeniaca*, *Prunus persica*, *Prunus domestica*, *Prunus avium*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_AROMBU\\_Aromia\\_bungii.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_AROMBU_Aromia_bungii.pdf)

<https://gd.epppo.int/taxon/AROMBU/photos>

***Bretziella fagacearum*** (flétrissement américain du chêne) à *Quercus spp.*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_CERFAFA\\_Bretziella\\_fagacearum.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_CERFAFA_Bretziella_fagacearum.pdf)

<https://gd.epppo.int/taxon/CERFAFA/photos>

***Bursaphelenchus xylophilus*** (nématode du pin) à *Pinus spp.*, *Abies*, *Cedrus*, *Larix*, *Pseudotsuga menziesii*, *Chamaecyparis*, *Thuja*, *Tsuga*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_BURSXY\\_Bursaphelenchus\\_xylophilus.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_BURSXY_Bursaphelenchus_xylophilus.pdf)

<https://gd.epppo.int/taxon/BURSXY/photos>

**Ceratocystis platani** (chancre coloré du platane) è *Platanus*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_CERAFP\\_Ceratocystis\\_platani.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_CERAFP_Ceratocystis_platani.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/CERAFP/photos>

**Conotrachelus nenuphar** (charançon américain du prunier) è *Prunus domestica*, *Prunus persica*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_CONHNE\\_Conotrachelus\\_nenuphar.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_CONHNE_Conotrachelus_nenuphar.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/CONHNE/photos>

**Dendrolimus sibiricus** è *Abies*, *Larix*, *Picea*, *Pinophyta*, *Pinus*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_DENDSI\\_Dendrolimus\\_sibiricus.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_DENDSI_Dendrolimus_sibiricus.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/DENDSI/photos>

**Diaphorina citri** (psylle de l'oranger) è agrumes

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_DIAACI\\_Diaphorina\\_citri.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_DIAACI_Diaphorina_citri.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/DIAACI/photos>

**Fusarium oxysporum f. sp. Cubense Tropical race 4** (fusariose du bananier) è *Musa*

<https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/>

Fiche Diagnostique FUSAC4 *Fusarium oxysporum f. sp. cubense Tropical race 4*.pdf

**Geosmithia morbida** (maladie des milles chancres) è *Juglans spp.*, *Juglans nigra* très sensible

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_GEOHMO\\_Geosmithia\\_morbida.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_GEOHMO_Geosmithia_morbida.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/GEOHMO/photos>

**Grapevine flavescence dorée phytoplasma** (phytoplasme de la flavescence dorée de la vigne) è *Vitis vinifera*

<https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/>

Fiche Diagnostique PHYP64 *Grapevine flavescence dorée phytoplasma*.pdf

<https://gd.eppo.int/taxon/PHYP64/photos>

**Lopholeucaspis japonica** (kermes japonais) è *Citrus spp.*, *Malus domestica*, *Acer*, *Camellia*, *Cytisus*, *Diospyros kaki*, *Ficus carica*, *Laurus nobilis*, *Magnolia grandiflora*, *Punica granatum*, *Prunus avium*, *Pyrus pyrifolia*, *Rosa*, *Syringa vulgaris*, *Tilia*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_LOPLJA\\_Lopholeucaspis\\_japonica.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_LOPLJA_Lopholeucaspis_japonica.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/LOPLJA/photos>

**Phytophthora ramorum** (agent de la mort subite du chêne) è *Abies*, *Acer*, *Aesculus*, *Arbutus unedo*, *Betula*, *Camellia*, *Castanea sativa*, *Chamaecyparis lawsoniana*, *Corylus*, *Fagus*, *Fraxinus*, *Ilex aquifolium*, *Larix*, *Picea sitchensis*, *Pieris japonica*, *Pseudotsuga menziesii*, *Quercus ilex*, *Rhododendron*, *Salix caprea*, *Sorbus aucuparia*, *Syringa*, *Taxus*, *Viburnum*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_PHYTRA\\_Phytophthora\\_ramorum.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_PHYTRA_Phytophthora_ramorum.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/PHYTRA/photos>

**Pityophthorus juglandis** (scolyte des pousses du noyer) è *Juglans spp.*, surtout *Juglans nigra*, *Pterocarya*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_PITOJU\\_Pityophthorus\\_juglandis.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_PITOJU_Pityophthorus_juglandis.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/PITOJU/photos>

**Pomacea sp.** (ampullaire) è Plantes des milieux humides, *Oryza sativa*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_1POMAG\\_Pomacea\\_sp.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_1POMAG_Pomacea_sp.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/POMASP/photos>

<https://gd.eppo.int/taxon/POMACA/photos>

<https://gd.eppo.int/taxon/POMAIN/photos>

**Popillia japonica** (hanneton japonais) è *Acer spp.*, *Aesculus hippocastanum*, *Betula spp.*, *Castanea spp.*, *Juglans spp.*, *Malus spp.*, *Platanus spp.*, *Populus spp.*, *Prunus domestica*, *Prunus persica*, *Rosa spp.*, *Rubus spp.*, *Salix spp.*, *Tilia spp.*, *Ulmus spp.*, *Vitis spp.*, *Zea mays*, *Fragaria X ananassa*, *Glycine max*, graminées prairiales, *Citrus spp.*, *Poaceae*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_POPIJA\\_Popillia\\_japonica.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_POPIJA_Popillia_japonica.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/POPIJA/photos>

**Saperda candida** (saperde du pommier) è *Amelanchier*, *Malus domestica*, *Prunus avium*, *Prunus domestica*, *Prunus persica*, *Aronia*, *Cydonia oblonga*, *Cotoneaster*, *Crataegus*, *Pyrus*, *Sorbus*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_SAPECN\\_Saperda\\_candida.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_SAPECN_Saperda_candida.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/SAPECN/photos>

**Sphaerulina musiva** (chancre septorien du peuplier) è *Populus spp.*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_MYCOPP\\_Sphaerulina\\_musiva.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_MYCOPP_Sphaerulina_musiva.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/MYCOPP/photos>

**Spodoptera frugiperda** (légionnaire d'automne) è graminées diverses, *Zea mays*

[https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_LAPHFR\\_Spodoptera\\_frugiperda.pdf](https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_LAPHFR_Spodoptera_frugiperda.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/LAPHFR/photos>

**Tomato ringspot virus** (virus des taches en anneaux de la tomate) è *Cucumis sativus*, *Cucurbita pepo*, *Fragaria sp.*, *Fraxinus americana*, *Gladiolus sp.*, *Glycine max*, *Hydrangea sp.*, *Pelargonium sp.*, *Prunus amygdalus*, *Prunus cerasifera*, *Prunus cerasus*, *Prunus persica*, *Ribes nigrum*, *Ribes rubrum*, *Rubus idaeus*, *Solanum lycopersicum*, *Vaccinium corymbosum*, *Vaccinium myrtillus*, *Vitis vinifera*, *Solanum melongena*, *Capsicum annuum*

[https://fichesdiag.pplateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_TORSV0\\_Tomato\\_ringspot\\_virus.pdf](https://fichesdiag.pplateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_TORSV0_Tomato_ringspot_virus.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/TORSV0/photos>

**Xylella fastidiosa** è *Polygala spp.*, *Olea europea*, *Nerium oleander*, *Prunus spp.*, *Vitis spp.*

[https://fichesdiag.pplateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_XYLEFA\\_Xylella\\_fastidiosa.pdf](https://fichesdiag.pplateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_XYLEFA_Xylella_fastidiosa.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/XYLEFA/photos>

**Xylotrechus chinensis** (perceur chinois ou longicorne tigre) è *Morus alba*, *Morus bombycis*, *Morus nigra*

[https://fichesdiag.pplateforme-esv.fr/fiches/Fiche\\_Diagnostique\\_XYLOCH\\_Xylotrechus\\_chinensis.pdf](https://fichesdiag.pplateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_XYLOCH_Xylotrechus_chinensis.pdf)

<https://gd.eppo.int/taxon/XYLOCH/photos>

Logos utilisés dans le BSV :



Techniques de lutttes biologiques



Espèces à enjeux pour la santé humaine



Espèces exotiques envahissantes

Retrouvez toutes les fiches Biodiversité & Santé des agro-systèmes sur : <https://ecophyto-bfc.fr/documentation/fiches-biodiversite/>

**Note Flore BORDS de CHAMPS BSV-Biodiv - 131022 V5.2**  
 .pdf - 4 Mo

mardi 02 mai 2023

**TÉLÉCHARGER**

**Vers de terre - Note nationale biodiversité - BSV2.0**  
 .pdf - 1 Mo

vendredi 21 avril 2023

**TÉLÉCHARGER**

**Abeilles sauvages - Note nationale biodiversité - BSV2.0**  
 .pdf - 3 Mo

vendredi 21 avril 2023

**TÉLÉCHARGER**

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et rédigé par Johanna COURAUDON - ASTREDHOR EST, avec la collaboration de la FREDON Bourgogne-Franche-Comté, à partir des observations réalisées dans les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

# Vigilance sur le scarabée japonais, *Popillia japonica*

En juin 2024 : détection d'une petite population isolée de scarabées japonais dans un piège situé à la frontière entre les cantons de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville.

## Chronologie :

20.06.24 : Capture d'un scarabée mâle

21.06.24 : Confirmation par un laboratoire officiellement reconnu (Agroscope)

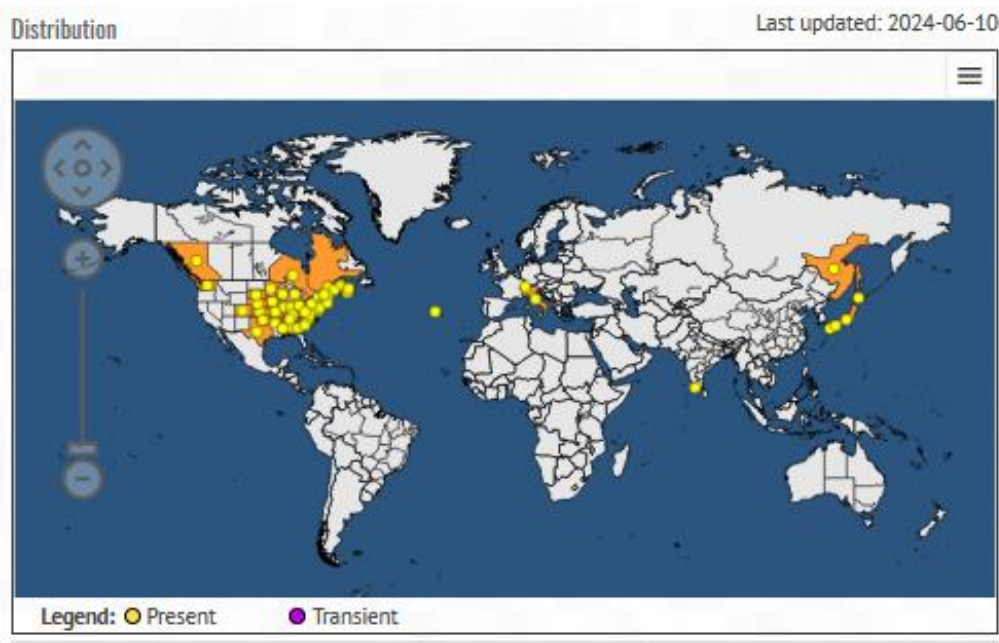
21-24.06.24 : Pose de pièges supplémentaires dans un rayon de 200m autour du piège positif

25.06.24 : Capture de 3 scarabées supplémentaires dans le même piège

27.06.24 : Capture de 5 scarabées supplémentaires dans le même piège

04.07.24 : Communication avec les autorités Suisses et nouvelle capture à proximité (environ 2km) de celui du 20.06.24, mais qui fait que la zone tampon de 4km autour du foyer déborde très légèrement en France en région Gand-Est. Zoom sur cet organisme de quarantaine prioritaire au titre du règlement (UE) 2019/2072 du 28 novembre 2019.

## Origine :



- ✓ Originaire du Nord-Est de l'Asie, *Popillia japonica* est un redoutable ravageur qui cause des dommages considérables sur de nombreux végétaux ; plus de 300 espèces, du hêtre aux vignes et autres cultures, seraient menacées
- ✓ Introduit en 1916 en Amérique du Nord, puis en 1970 aux Açores, il a été détecté une première fois sur le continent européen en 2014 dans le nord de l'Italie (régions de Lombardie et du Piémont) puis en 2017 dans le sud de la Suisse (canton du Tessin), il a été intercepté en 2021 dans les villes frontalières de Bâle (Suisse) et de Fribourg en Brisgau (Allemagne)
- ✓ En 2022, un autre scarabée japonais mâle a été également capturé en juillet 2022, dans un piège à phéromones, installé à la gare de Fribourg-en-Brisgau, et un second coléoptère a été retrouvé piégé en août par les services de protection des végétaux du Bade-Wurtemberg, à Weil am Rhein, dans le quartier de Lörrach, à environ 50 kilomètres à vol d'oiseau de Fribourg. Il s'agissait cette fois-ci d'une femelle, qui a potentiellement pu effectuer une ponte avant d'être capturée.

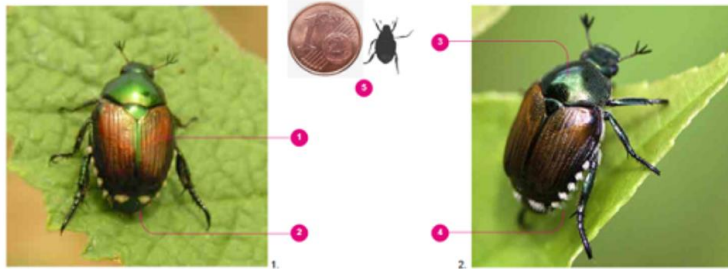
- ✓ En 2023, en Suisse, deux nouveaux foyers ont été détectés et des mesures officielles sont appliquées dans les zones délimitées :
  - dans le canton du Valais, près de la frontière italienne ;
  - à Kloten, dans le canton de Zürich, à proximité de l'aéroport de Zürich.
- En outre, des spécimens adultes ont été capturés dans des pièges à phéromone dans 3 cantons :
  - une femelle dans le canton des Grisons (est de la Suisse) ;
  - un mâle dans le canton de Soleure (nord de la Suisse - à 2,3 km d'un piège ayant capturé un adulte en 2022) ;
  - deux adultes isolés dans la région de Nordwestschweiz (à 1,1 km d'un piège ayant capturé un adulte en 2021).
- ✓ *Popillia japonica* est, à ce jour toujours, non présent en France.

## Carte d'identité :

### Identification

#### a. Adulte

- 1 Élytre couleur cuivre.
- 2 Les élytres se terminent avant la face postérieure de l'insecte et laissent place à deux touffes de poils blancs bien visibles.
- 3 Thorax vert.
- 4 5 touffes caractéristiques de poils blancs sur les côtés.
- 5 Longueur env. 8-12 mm.

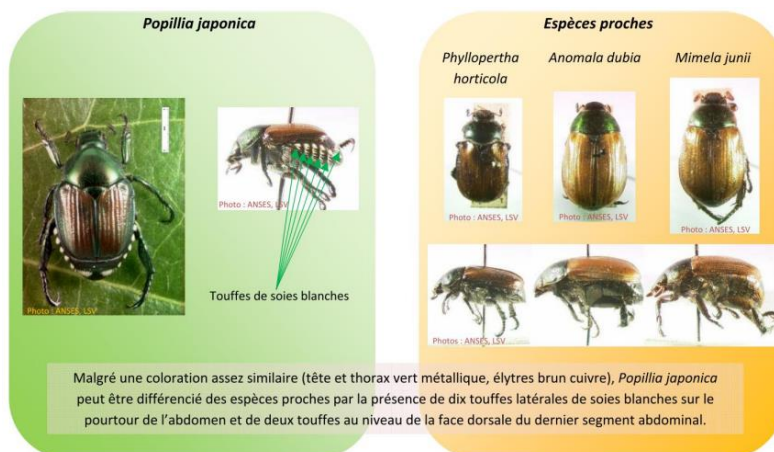


Source : AGRIDEA

- ✓ Nom scientifique : *Popillia japonica*
- ✓ Nom commun : Scarabée japonais
- ✓ Catégorie : insecte de l'ordre des coléoptères
- ✓ Taille adulte : environ 10 mm de long et 6 mm de large
- ✓ Forme : ovale
- ✓ Couleur : tête, thorax et abdomen vert métallique, élytres brun-cuivrés
- ✓ Signe distinctif : 5 touffes de soies blanches sur chaque côté de l'abdomen et deux touffes blanches plus larges au niveau du dernier segment de l'abdomen
- ✓ Inoffensif pour l'homme

## Confusions possibles :

*Popillia japonica* peut être confondu avec plusieurs coléoptères présents en France, notamment avec le hanneton des jardins (*Phyllopertha horticola*) mais aussi avec le hanneton bronzé (*Anomala dubia*) et *Mimela junii*.



## Comportement :

- ✓ Il vit en groupe
- ✓ Il est actif le jour contrairement aux autres espèces de hannetons présents en France qui sont actifs notamment au crépuscule.
- ✓ Il se nourrit feuilles, fleurs et fruits de **plus de 300 plantes hôtes** dont la vigne, le maïs, les pommiers, les tomates et les fraises qu'il défolie du haut vers le bas
- ✓ Les adultes émergent quand les températures se réchauffent (autour de 20°C)
- ✓ La période de vol s'étale de juin à septembre avec un pic de vol en juillet
- ✓ Le cycle de vie complet dure environ 1 an et la durée de vie de l'adulte est comprise entre 30 et 45 jours
- ✓ La distance maximale parcourue par un adulte est de 500 m par jour et de 20 km par an
- ✓ La transmission / dissémination peut se faire localement par le vol des adultes et sur longue distance par le biais des transports routiers, aériens, ferroviaires, maritimes... et des produits et productions agricoles, emballages, terre, plantes en pots



## Que faire en cas de suspicion :

- ✓ Capturer l'insecte et le mettre dans un bocal fermé hermétiquement ; la capture peut se faire à la main, insecte inoffensif pour les humains
- ✓ Prendre plusieurs photos de l'insecte (sous différents angles) et si possible des dégâts causés sur les végétaux pour identification
- ✓ Localiser le point de capture (adresse, point GPS...)
- ✓ Conserver l'insecte en lieu sûr et ne surtout pas le relâcher
- ✓ Contacter la DRAAF Bourgogne Franche-Comté / SRAI (Service Régional de l'Alimentation) : [alerte-vegetaux-sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:alerte-vegetaux-sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr) ou FREDON Bourgogne Franche-Comté : [popillia@fredonbfc.fr](mailto:popillia@fredonbfc.fr)
- ✓ Ou télédéclarer sous : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-de-capture-ou-d-observation-d-un-scara>